



Verruyes, le 12 janvier 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Monsieur le Maire vient d'apprendre que 7 élus du conseil municipal demandent sa démission et souhaite apporter les précisions suivantes :

1/ Après l'élection complémentaire des 15 et 22 mai 2022, Madame Cécilia Rochefort, Conseillère municipale, sans en informer ni les adjoints, ni les autres élus, a fait un signalement auprès des services de l'État sur des prétendus dysfonctionnements d'ordre budgétaire. Aucun élément n'a été retenu.

2/ Au mois d'avril 2023, deux graves évènements se sont produits :

2/1 Par lettres datées des 17 avril 2023

Madame Véronique Aveline, simple conseillère municipale au moment des faits, dénonce auprès de Madame la Préfète une « *mise en danger des deniers des citoyens* », des « *malversations* », un « *désaccord avec la gestion de la commune* ».

Madame Dolorès Brault, dans une lettre quasi identique adressée à la Préfecture dénonce « *de nombreuses exactions* » des « *trafics d'influences* », une « *mise en danger des deniers des citoyens* » un « *désaccord avec la gestion de la commune* ».

Aucun élément n'a été retenu. Le budget depuis génère tous les ans un excédent qui permet aux Verruyquois de ne voir augmentés ni les impôts locaux, ni le prix du repas de la cantine pour les enfants.

Monsieur le Maire a hésité à déposer plainte entre les mains du Procureur de la République et a décidé après un entretien avec les deux élues de ne rien faire.

Plus encore, pour maintenir la cohésion du conseil municipal, alors que Madame Véronique Aveline a dénoncé des faits graves, Monsieur le Maire a proposé sa candidature pour le poste d'adjointe et Madame Véronique a été élue le 9 novembre 2023.

2/2 Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 13 avril 2023, hors la présence de Monsieur le Maire, des élus ont rédigé un texte et demandé à Monsieur le Maire de le signer sous menace de démissions. Le texte qui retire tous les pouvoirs de décision à Monsieur le Maire est ainsi rédigé :

« *Patrick Caillet s'engage à laisser les commissions préparer les dossiers en totale autonomie (ne jamais intervenir a posteriori de façon contraire) et faire voter les décisions directement par le Conseil Municipal* ».

Toujours pour privilégier la cohésion du conseil municipal, Monsieur le Maire a signé cet engagement.

3/ Madame Dolorès Brault a, au mois de septembre 2023, menacé Monsieur le Maire de démissionner si elle n'obtenait pas un logement social rue de l'égalité. Toujours pour tenter de maintenir la cohésion du groupe, Monsieur le Maire a appuyé sa candidature et l'élue a obtenu le logement social alors que beaucoup de verruyquois sont dans la précarité.

5/ Le lendemain du conseil municipal du 9 novembre 2023 au cours duquel Monsieur le Maire a émis des réticences sur le versement d'indemnités à des élus qui ne travaillent pas et que les Verruyquois ne rencontrent jamais, Monsieur Stéphane Guilbon a souhaité démissionner. Monsieur le Maire l'a convaincu de rester afin qu'il poursuive sa mission de référent à la restauration scolaire. Cet élu, toujours absent, a, quand même, voté pour l'octroi d'indemnités à la réunion du 12 décembre 2023.

4/ Il y a quelques jours, deux élus, Madame Cécilia Rochefort et Monsieur Didier Coupeau, ont alerté la Préfecture sur des prétendus dysfonctionnements.

Quelles sont les raisons de ces faits parfois graves ?

L'idéologie d'extrême gauche et l'écologie punitive se sont emparé du conseil municipal au mépris de l'intérêt communal. Certains élus ne souhaitent pas que la pêche réouvre au mois de février 2024 et ne seraient pas opposés à ce que le plan d'eau soit fermé à la baignade.

Monsieur le Maire est farouchement opposé à cette idéologie et déclare que la transition écologique doit être expliquée, comprise et partagée par tous pour devenir une évidence.

Les administrés se plaignent de l'absence des élus aux manifestations importantes dans la commune et les mêmes s'octroient une indemnité de fonction lors du conseil municipal du 12 décembre 2023 que les Verruyquois ont du mal à comprendre.

Alors que Monsieur le Maire se bat pour ne pas augmenter les impôts, pour conserver la 4^{ème} classe de notre école, pour le développement économique, pour que le plan d'eau soit débarrassé des cyanobactéries, pour une ruralité heureuse en soutenant les agriculteurs, des élus utilisent la commune comme un laboratoire d'idées inadaptées à notre commune.

La tentative, pour des raisons idéologiques, d'écarter Monsieur le Maire en tentant de lui supprimer ses prérogatives ayant échouée, certains ont décidé de le calomnier.

Monsieur le Maire a décidé :

- 1/** De ne pas remettre sa démission,
- 2/** De retirer ce jour, avec effet immédiat, les délégations accordées à Madame Véronique Aveline et Christine Goulding, adjointes au Maire,
- 3/** De déposer plainte entre les mains du Procureur de la République, pour dénonciations calomnieuses pour les faits graves.

Patrick CAILLET
Maire

